



SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL CERTIFICATION NF HABITAT – NF HABITAT HQE

CONSTRUCTION

Collectif et Maison individuelle

GUADELOUPE

Applicatif NF 500-22
Synthèse janvier 2025

INTRODUCTION

Aux côtés des professionnels et des pouvoirs publics, l'Association QUALITEL agit en faveur de logements plus sûrs et plus performants mais également plus durables et responsables. QUALITEL accompagne les évolutions du secteur de l'habitat en menant des actions concrètes, à travers :

- › **la certification des logements en construction et rénovation (collectifs et individuels) et en exploitation (collectifs),**
- › **la sensibilisation et l'information des particuliers sur les enjeux et critères essentiels de la qualité des logements.**

Sa filiale CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial et indépendant, est mandatée par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF Habitat pour le logement collectif et individuel. La certification NF Habitat peut être associée à la marque HQE, qui caractérise un niveau de performance supérieur. Cette certification a vocation à proposer aux professionnels et aux particuliers un signe de qualité reconnu, sur lequel les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour accompagner les politiques du logement et ainsi répondre aux enjeux du secteur.

La certification NF Habitat HQE répond en outre aux indicateurs Environnementaux et à certains indicateurs Sociaux et de Gouvernance attendus dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Plus largement, la certification NF Habitat – NF Habitat HQE contribue à l'atteinte de 10 des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE est fondé sur les travaux de l'Association QUALITEL et de CERQUAL Qualitel Certification ainsi que sur les principes et valeurs

de la marque NF. Il s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable, élaboré par l'Alliance HQE-GBC et ses partenaires, structuré autour de quatre engagements : qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE s'adapte en permanence aux évolutions du secteur et de notre société. Il permet par exemple de répondre aux nouvelles aspirations des Français pour leur logement ainsi qu'aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'offre de certification NF Habitat s'est enrichie de nouveaux profils pour accompagner les professionnels dans leurs démarches en faveur de l'environnement, du confort et de la santé des habitants. Les professionnels peuvent ajouter à la certification NF Habitat – NF Habitat HQE certaines exigences pour leur permettre d'atteindre des performances supérieures sur des thèmes spécifiques et valoriser leur réponse aux enjeux de notre société.

Le présent document est une synthèse du référentiel de certification (Règles de certification - Référentiels applicatifs) auquel il y a lieu de se reporter pour connaître le détail des exigences.

À propos du Groupe QUALITEL :

Depuis 1974, QUALITEL fait progresser la qualité de l'habitat neuf et existant au travers de 5 missions : l'information du grand public, la certification de la qualité et des performances du logement, la recherche et le développement, la formation, l'évaluation et l'expertise. Son organisme certificateur CERQUAL Qualitel Certification, accompagne les promoteurs, constructeurs, bailleurs, professionnels de la rénovation, syndicats de copropriété, collectivités territoriales et aménageurs pour construire, rénover ou exploiter des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. Ce sont près de 3,5 millions de logements qui ont été certifiés depuis 50 ans.

REPÉRAGE

CHAMPS COUVERTS PAR LES APPLICATIFS NF HABITAT - NF HABITAT HQE :

| | Maison individuelle de particulier | Logement (Collectif, Maison individuelle) | Résidence Services (Étudiants, Travailleurs, Séniors, etc.) | Établissement médico-social |
|---|---|--|---|-------------------------------|
| Construction métropole | Construction Maison + Logement NF 500-10 | | Construction RS NF 500-11 | Construction EMS NF 500-12 |
| Construction Guyane | | Construction Logement NF 500-20 | | |
| Construction Guadeloupe | | Construction Logement NF 500-22 | | |
| Construction Île de la Réunion | | Construction Logement + RS NF 500-18 | | |
| Construction Martinique | Construction Maison + Logement NF 500-23 | | | |
| Construction Principauté de Monaco | | Construction Logement NF 500-21 | | |
| Rénovation métropole | Rénovation Maison NF 500-02 | Rénovation Logement + RS NF 500-13 (pleine propriété) | Rénovation EMS NF 500-14 | |
| | | Rénovation Copropriété NF 500-15 | | |
| Rénovation Guadeloupe | | Rénovation Logement + RS NF 500-24 (pleine propriété) | | |
| Rénovation Île de la Réunion | | Rénovation Logement + RS NF 500-19 (pleine propriété) | | |
| Exploitation | | NF 500-16 (pleine propriété) | | |
| | | NF 500-17 (copropriété) | | |

L'applicatif Construction Guadeloupe est composé de trois parties :

ORGANISATION DU PROFESSIONNEL | **EXIGENCES TECHNIQUES** | **SERVICES CLIENT**

Chacune de ces 3 parties est organisée en rubriques comprenant des exigences.



SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| Cadre et processus..... | 04-05 |
| PARTIE ORGANISATION DU PROFESSIONNEL | 06-07 |
| Organisation, pilotage et évaluation | 06-07 |
| SMR - Système de Management Responsable..... | 06 |
| CHE - Chantier à faibles nuisances..... | 07 |
| PARTIE EXIGENCES TECHNIQUES | 08-29 |
| Cadre de référence du bâtiment durable..... | 08 |
| Niveau de performance NF Habitat HQE..... | 09 |
| Généralités techniques..... | 10 |
| Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé | 11-15 |
| SE - Sécurité et sûreté..... | 11 |
| QAI - Qualité de l'Air Intérieur..... | 12 |
| QE - Qualité de l'Eau..... | 13 |
| RES - Résilience vis-à-vis des risques..... | 14 |
| FL - Fonctionnalités des Lieux..... | 15 |
| Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables | 16-18 |
| CH - Confort Hygrothermique..... | 16 |
| QA - Qualité Acoustique..... | 17 |
| CV - Confort Visuel..... | 18 |
| Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble | 19-20 |
| ST - Services et Transports..... | 19 |
| BC - Bâtiment connecté..... | 20 |
| Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles | 21-24 |
| PE - Performance Énergétique..... | 21 |
| RCE - Réduction des Consommations d'Eau..... | 22 |
| SOL - Utilisation des sols..... | 23 |
| REM - Ressources matières..... | 24 |
| Une prise en compte de la nature et de la biodiversité | 25 |
| BDV - Biodiversité..... | 25 |
| Une optimisation des charges et des coûts | 26-28 |
| CDE - Coût d'entretien et Durabilité de l'Enveloppe..... | 26 |
| MCC - Maîtrise des Consommations et des Charges..... | 27 |
| CG - Coût Global..... | 28 |
| Une contribution au dynamisme et au développement des territoires | 29 |
| VRL - Valorisation des ressources locales..... | 29 |
| PARTIE SERVICES CLIENT | 30-31 |
| QSI - Qualité de Services et d'Information..... | 30 |
| TFPB - Informations (Taxe Foncière sur les Propriétés des Bâties)..... | 31 |

CADRE DE RÉFÉRENCE

LA MARQUE NF

La certification NF suppose comme pré-requis le respect de la réglementation en vigueur.

Elle s'appuie sur cinq piliers essentiels :

- › le **respect des normes en vigueur** de conception, de dimensionnement des équipements et de mise en œuvre, reflet de l'état de l'art
- › **l'utilisation de produits certifiés ou sous avis technique**
- › le respect de **caractéristiques techniques de l'ouvrage** fondées sur la qualité et la sécurité du bâti, la durabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage
- › le respect de **caractéristiques en termes de qualité des services** fournis par le professionnel
- › la mise en œuvre, le cas échéant, **d'un système de management de la qualité** par le professionnel, afin d'assurer la constance de sa production

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE

DE L'ALLIANCE HQE-GBC

La marque HQE porte sur une évaluation des ouvrages conformément à des critères définis à partir du cadre de référence bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC. Il doit permettre d'accompagner les acteurs et leur faciliter, par ces repères communs, une mise en œuvre opérationnelle de **bâtiments durables**.

4 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 12 OBJECTIFS

Management responsable

- › Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue
- › Un pilotage pour un projet maîtrisé
- › Une évaluation garante de l'amélioration continue

Qualité de vie

- › Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé
- › Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables
- › Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

Respect de l'environnement

- › Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles
- › Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
- › Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

Performance économique

- › Une optimisation des charges et des coûts
- › Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage
- › Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

Le référentiel NF Habitat - NF Habitat HQE est basé sur les travaux de l'Association QUALITEL depuis 50 ans, les principes de la marque NF et le cadre de référence du bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC.

PROCESSUS DE CERTIFICATION DÉTAILLÉ



PRINCIPE DE COTATION DES EXIGENCES TECHNIQUES

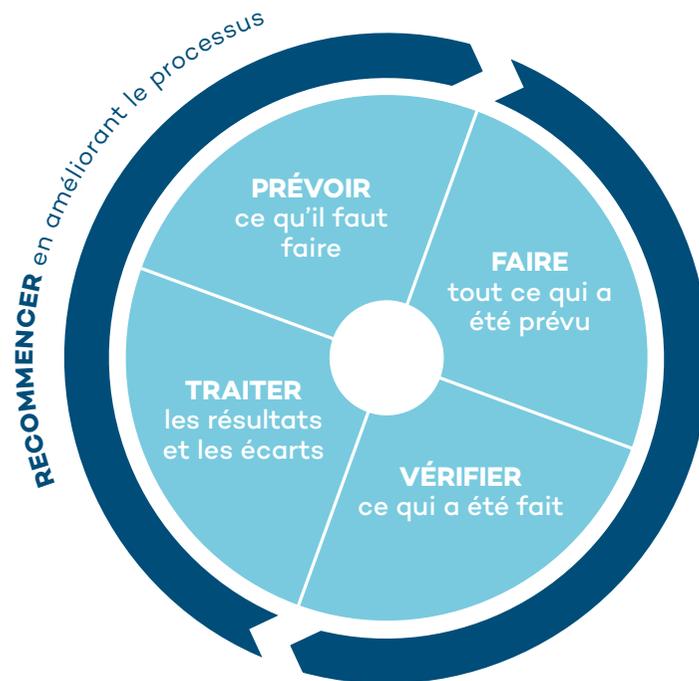
- › **Une marque est associée à chaque exigence** : NF Habitat ou NF Habitat HQE. Un nombre de points, de 1 à 3, est attribué à chaque exigence NF Habitat HQE
- › **Pour une opération NF Habitat**, toutes les exigences NF Habitat sont respectées
- › **Pour une opération NF Habitat HQE**, en plus du respect des exigences NF Habitat, toutes les exigences à 1 point sont respectées. Les exigences à 2 ou 3 points permettent d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre du niveau de performance HQE (cf. p.9)

SMR - SYSTÈME DE MANAGEMENT RESPONSABLE

Objectif : La rubrique SMR s'adresse avant tout aux maîtres d'ouvrage qui souhaitent mettre en place un système de management responsable pour l'ensemble de leurs opérations. Pour les autres, un minima doit être respecté pour s'assurer d'une organisation adaptée aux objectifs HQE lors de la conception et de la réalisation d'une opération NF Habitat HQE. Pour la Guadeloupe, seul le niveau de processus 1 est accessible.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Domaine d'application
- › Références normatives
- › Réalisation des opérations



Principales exigences en processus 1

- › Exigences à respecter uniquement pour les opérations NF Habitat HQE : analyse de site, définition du niveau de performance HQE, chantier à faibles nuisances
- › Recours à un référent interne expérimenté en termes d'opérations NF Habitat HQE ou à un AMO (Assistant maître d'ouvrage)

CHE - CHANTIER À FAIBLES NUISANCES

Objectif : La rubrique CHE est obligatoire dans le cadre de la certification d'opérations NF Habitat HQE. Elle vient compléter les exigences de « management responsable » sur les aspects réalisation du chantier.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Appel d'offre pour chantier à faibles nuisances
- › Clauses spécifiques aux traitements des déchets
- › Clauses spécifiques aux engins de chantier
- › Maîtrise des impacts environnementaux du chantier

Commentaire : Le maître d'ouvrage peut rédiger, lors de la préparation de son appel d'offre, un document qui précisera les objectifs en matière de « chantier à faibles nuisances et les modalités envisagées pour les atteindre ».

Principales exigences NF Habitat HQE liées à la maîtrise des impacts environnementaux du chantier

- › Définition des objectifs environnementaux poursuivis par le chantier
- › Information des riverains
- › Gestion de flux
- › Sensibilisation du personnel de chantier
- › Limiter la gêne des riverains
- › Cantonnement
- › Nettoyage de chantier
- › Produits dangereux
- › Traitement des effluents
- › Maîtrise des ressources en eau et en énergie

CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL

| | CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE | RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL NF HABITAT - NF HABITAT HQE | | | |
|----------------------------|---|--|---|-----------------------------|------------------------------------|
| Qualité de vie | Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé | Sécurité et sûreté | Qualité de l'air intérieur | Qualité de l'eau | Résilience vis-à-vis des risques |
| | Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables | Fonctionnalités des lieux | Confort hygrothermique | Qualité acoustique | Confort visuel |
| | Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble | Services et transports | Bâtiment connecté | | |
| Respect de l'environnement | Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles | Performance énergétique | Réduction des consommations d'eau | Utilisation des sols | Ressources matières (hors énergie) |
| | Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique | Déchets | Changement climatique | Pollutions (eau, air, sols) | |
| | Une prise en compte de la nature et de la biodiversité | Biodiversité | | | |
| Performance économique | Une optimisation des charges et des coûts | Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe | Maîtrise des consommations et des charges | Coût Global | Déconstruction |
| | Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage | Valeur marchande | | | |
| | Une contribution au dynamisme et au développement des territoires | Valorisation des ressources locales | Attractivité | | |

■ Rubriques techniques NF Habitat

■ Rubriques NF Habitat HQE

⋯ Rubriques potentielles

NIVEAU DE PERFORMANCE NF HABITAT HQE

Une opération NF Habitat HQE est définie par son niveau de performance HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles (1 à 4) pour chacun des 3 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique.

Le niveau de performance HQE avec 2 étoiles sur chaque engagement correspond à une opération qui respecte toutes les exigences NF Habitat et toutes les exigences HQE 1 point.

Pour chaque engagement, la 3^{ème} étoile correspond à l'obtention de 40% de la somme des points des exigences à 2 ou 3 points qui s'appliquent à l'opération. La 4^{ème} étoile correspond à l'obtention de 80% de la somme des points des exigences à 2 ou 3 points qui s'appliquent à l'opération.

Le nombre d'étoiles obtenu sur l'ensemble des engagements permet de qualifier le niveau de performance HQE de l'opération :

- › Très performant : 6 étoiles (correspondant au niveau d'entrée NF Habitat HQE)
- › Excellent : 7 à 9 étoiles
- › Exceptionnel : 10 à 12 étoiles

| RUBRIQUES - CHAPITRES - PARAGRAPHES - EXIGENCES | | NIVEAUX D'ÉVALUATION | |
|---|----------------------------|---|---|
| | |  |  |
| | | | 1 pt 2 ou 3 pts |
| NF Habitat | | Obligatoire | |
| NF Habitat HQE | Qualité de vie | Obligatoire ★ ★ | Optionnel ☆ ☆ |
| | Respect de l'environnement | Obligatoire ★ ★ | Optionnel ☆ ☆ |
| | Performance économique | Obligatoire ★ ★ | Optionnel ☆ ☆ |

Niveau d'entrée NF Habitat HQE (couvre les 2 premières étoiles de chaque engagement)
 Niveaux supérieurs NF Habitat HQE (couvrent les 3^{ème} et 4^{ème} étoiles de chaque engagement)

80% de la somme des points des exigences 2 et 3 points
 40% de la somme des points des exigences 2 et 3 points

I GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

Objectif : Les généralités techniques introduisent les rubriques techniques et ont également pour objectif de définir les exigences qui s'appliquent à l'opération en termes de respect de la réglementation, de qualité des produits, des équipements et de choix des prestataires.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Présentation de la partie exigences techniques
- › Dispositions générales
 - Réglementation et règles de l'art
 - Produits et équipements
 - Prestataires

Commentaire : Il est recommandé de sélectionner des bureaux d'études disposant d'une qualification pour les études qui leurs sont confiées (OPQIBI, OPQTECC...) ainsi que des entreprises disposant d'une qualification pour leurs domaines d'intervention (Qualibat, Qualit'EnR...).

Principales exigences NF Habitat

- › Respect du code de la construction et de l'habitation
- › Respect du code de l'urbanisme
- › Respect du règlement européen des produits de construction (marquage CE)
- › Utilisation de revêtements de sols adaptés à leur usage
- › Mission de contrôle technique comprenant a minima une mission L, une mission S et une mission PS

Principale exigence NF Habitat HQE

- › Mission de contrôle RTG/RTAA DOM

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

SE - SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Objectif : La rubrique SE contribue à renforcer la protection des personnes (risques de chutes, sécurité incendie, sécurité sanitaire, sûreté).

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Sécurité des personnes

- › Protection contre les chutes (garde-corps)
- › Sécurité incendie

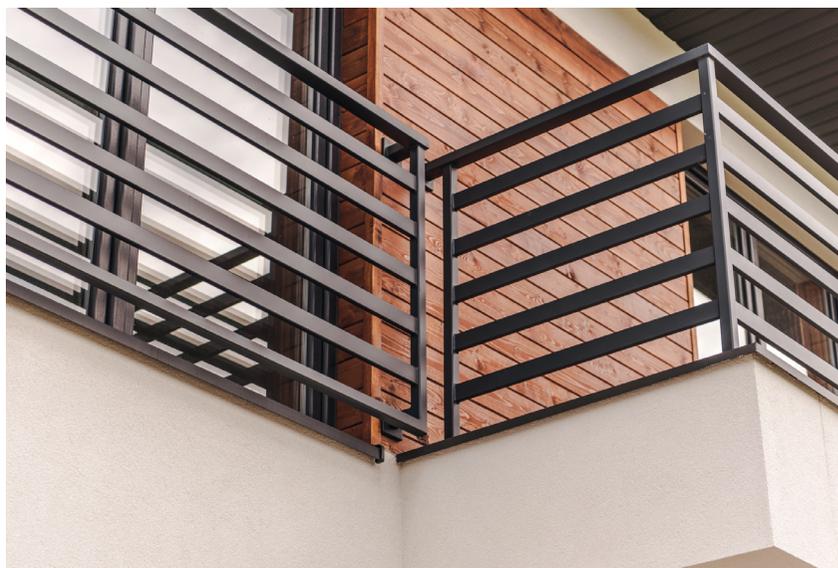
Sécurité sanitaire

- › Traitement des nuisibles

Sûreté

BÉNÉFICES USAGERS

- › Sécurité du logement
- › Habitat sain



Principales exigences NF Habitat

Garde-corps :

- › Conformité aux normes NF P01-012 et NF P01-013

Sûreté :

- › Crochets et lignes de vie intégrés en toiture
- › Calcul de l'indicateur Sûreté

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mise en place d'un bloc autonome d'éclairage pour habitation dans toutes les circulations communes ouvertes ou fermées et escaliers ouverts ou fermés
- › Mise en place de châssis permettant l'installation de moustiquaires et surdimensionnement des ouvrants

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QAI - QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

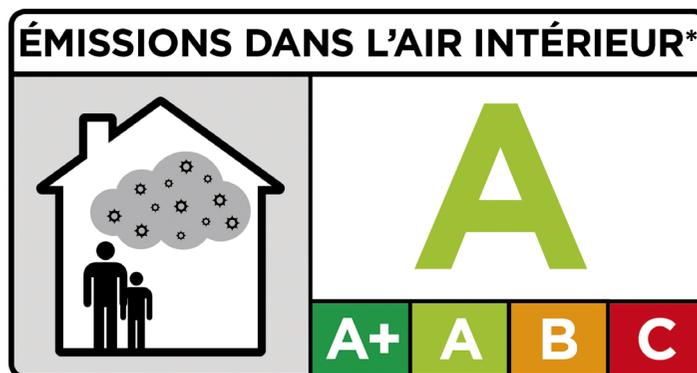
Objectif : La rubrique QAI contribue à assurer la qualité de l'air intérieur au travers des informations sanitaires sur les produits de construction mis en œuvre et des dispositions techniques d'installation d'aération et de ventilation.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Contribution des produits de construction à la qualité de l'air intérieur
- › Équipements de ventilation et d'aération

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Principales exigences NF Habitat

- › Surface minimale des ouvrants dans chaque pièce
- › En présence d'une VMC, réalisation d'autocontrôles et mise en place d'un contrat d'entretien

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Certification des produits bois

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Étiquette A ou A+ pour la totalité des matériaux concernés par l'étiquetage sanitaire des matériaux à l'intérieur des logements
- › Utilisation de peintures labellisées

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QE - QUALITÉ DE L'EAU

Objectif : La rubrique QE contribue à assurer le maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans les réseaux internes du bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Réseau d'eau potable
- › Utilisation des eaux pluviales
- › Qualité sanitaire de l'eau

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits
- › Analyse de l'eau

**Principales exigences NF Habitat**

- › Clapet anti-retour NF Type EA présent à l'arrivée d'eau froide et d'ECS collective de chaque logement
- › Rinçage des canalisations

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Réalisation de mesures de la qualité de l'eau

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour des utilisations à l'intérieur des logements

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

RES - RÉSILIENCE VIS-À-VIS DES RISQUES

Objectif : La rubrique RES a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des effets des aléas climatiques qui peuvent concerner leurs opérations. Ces aléas sont les vagues de chaleur (canicules), les pluies intenses/inondations, les tempêtes, les mouvements de terrain, les sécheresses et les températures moyennes plus élevées. Il s'agit ici d'anticiper le changement climatique et l'augmentation potentielle de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les bâtiments doivent pouvoir traverser ces événements au mieux et retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible, tout ceci en conservant un niveau de confort acceptable pour les occupants.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Prise en charge des principaux aléas climatiques

BÉNÉFICE USAGERS

- › Information sur les aléas climatiques
- › Mode constructif adapté

Commentaire : L'analyse de site permet de donner au maître d'ouvrage une vision synthétique de ces différents aléas.

Le site Géorisques.gouv.fr apporte de nombreuses informations sur les aléas qui concernent chaque opération.

Le site DRIAS – Les futurs du climat fournit des informations concernant les scénarios climatiques futurs.

Principales exigences NF Habitat et NF Habitat HQE

- › Information des occupants sur les procédures mises en place (dans le bâtiment ou par la collectivité) et/ou les bonnes pratiques à respecter en cas d'aléas climatiques (risques sismiques et volcaniques, fortes pluies, mouvements de terrain, etc.)
- › En zone concernée par un PPRI, mise en place de dispositions préventives contre le risque d'inondation

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I FL - FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

Objectif : La rubrique FL est composée d'exigences qui visent à assurer le confort d'usage dans les espaces communs et privés.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Parties privatives

- › Équipements
- › Cuisine, séjour, chambre, circulations
- › Espaces sanitaires
- › Espaces annexes (varangue, rangements)

Parties communes

- › Circulations extérieures
- › Stockage des déchets

BÉNÉFICES USAGERS

- › Aménagement des cuisines facilité
- › Espaces faciles à meubler
- › Local poubelles pratique et facile d'accès



Principales exigences NF Habitat

- › Vanne d'arrêt d'eau pour isoler le logement
- › Branchement pour lave-linge et lave-vaisselle
- › Présence d'espaces privés extérieurs de 9m² minimum
- › Revêtement de sol des terrasses, balcons, coursives et escaliers extérieurs non glissants
- › Espaces de rangement minimum
- › Équipements et dimensionnement du local poubelles

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Linéaire de murs disponible pour permettre l'ameublement des pièces
- › Présence d'un WC séparé de la salle d'eau à partir du T3
- › Spécificités espace extérieur privatif (intimité, point d'éclairage, position dispositif de commande...)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Vanne d'arrêt accessible permettant d'isoler chaque pièce humide
- › Exigences d'adaptabilité des logements au vieillissement
- › WC séparés équipés d'un lave-main
- › Présence de compostage individuel ou collectif
- › Réduction de la pénibilité de la maintenance des bacs
- › Local poubelles carrelé au sol et aux murs et local pour les encombrants

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| CH - CONFORT HYGROTHERMIQUE

Objectif : La rubrique CH a pour objectif de proposer un confort hygrothermique durable dans les logements tout en favorisant les réductions des consommations énergétiques. Cette rubrique valorise l'approche bioclimatique, la ventilation naturelle de confort thermique, le taux d'ouverture des baies et la mise en œuvre de solutions passives.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Indice de confort thermique
- › Facteur solaire des baies
- › Facteur solaire des toitures
- › Facteur solaire des murs extérieurs
- › Systèmes passifs
- › Systèmes actifs
- › Nombre d'heures d'inconfort
- › Végétalisation des abords du bâtiment

BÉNÉFICE USAGERS

- › Bien vivre chez soi quelles que soient les conditions climatiques



Principales exigences NF Habitat

- › Exigences réglementaires respectées
- › Ventilateur de plafond en cas de séjour non traversant
- › En cas de climatisation : contrat d'entretien et rendement

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Facteur solaire des baies
- › Présence de brasseur d'air ou attente
- › Séjour traversant à partir du T3
- › Réalisation d'une analyse de parcours des vents
- › En cas de climatiseur : classe énergétique
- › Végétalisation aux abords du bâtiment
- › Facteur solaire pour les toitures et murs
- › Indice de confort thermique amélioré par rapport à la réglementation

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Ventilateurs de plafond économes en énergie
- › Hauteur sous plafond minimale
- › Espaces extérieurs privatifs ombragés
- › Séjour traversant
- › Amélioration du facteur solaire des toitures

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| QA - QUALITÉ ACOUSTIQUE

Objectif : La rubrique QA rassemble les exigences pour améliorer l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation et évaluer la qualité acoustique des logements.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Protection vis-à-vis des bruits intérieurs au bâtiment
- › Protection vis-à-vis des bruits des équipements

BÉNÉFICES USAGERS

- › Isolation acoustique renforcée
- › Qualité des matériaux



Principales exigences NF Habitat

- › Exigences réglementaires respectées
- › Sol souple acoustique ou sous-couche obligatoire pour limiter les bruits de chocs
- › Compensation liée aux doublages et sols dégradants
- › Compléments pour trappes de visite, gaines désenfumage, baignoire, ascenseur, VMC double flux, climatiseur...

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Réduction des bruits intérieurs par l'amélioration des murs, planchers, sols et coursives
- › Compléments pour façades filantes, interphonie VMC, menuiseries extérieures, entrées d'air

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Réduction plus importante des bruits intérieurs, extérieurs et des équipements
- › Réduction des bruits de choc émis depuis les terrasses et balcons, même lorsqu'ils ne sont pas situés directement au-dessus d'un autre logement

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| CV - CONFORT VISUEL

Objectif : La rubrique CV fixe des objectifs à atteindre sur l'accès à la lumière naturelle et à la qualité de l'éclairage artificiel.

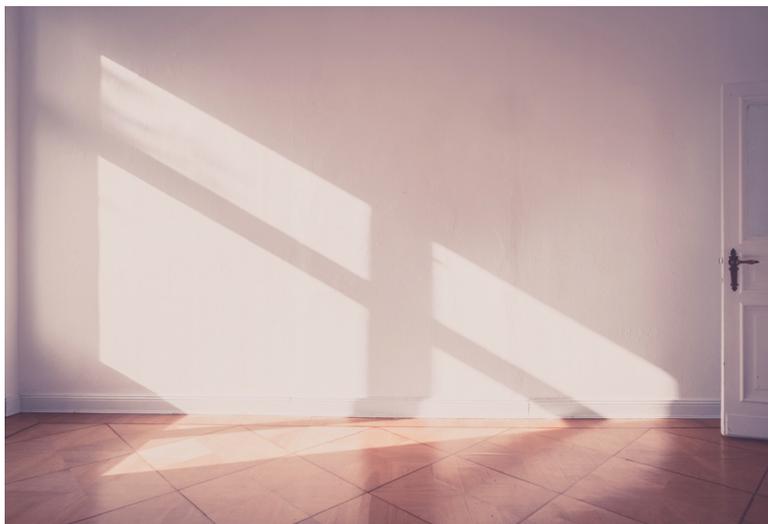
CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Éclairage naturel des parties privatives
- › Éclairage naturel des parties communes
- › Éclairage artificiel des parties communes

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'électricité
- › Bonne répartition de la lumière naturelle

Commentaire : Le confort visuel résulte de l'accès à la lumière naturelle et de la qualité de l'éclairage artificiel. Le confort visuel contribue à une bonne qualité de vie.



Principale exigence NF Habitat

En séjour :

- › Ventelles opaques sur une partie seulement des menuiseries en séjours
- › Présence d'éclairage naturel dans les halls d'entrée

Principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Indice de rendu des couleurs des systèmes d'éclairage > 80

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Indice d'ouverture (Io) défini pour les séjours, cuisines et chambres
- › Présence d'éclairage naturel dans les circulations horizontales et/ou verticales et halls d'entrée

QUALITÉ DE VIE

Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

ST - SERVICES ET TRANSPORTS

Objectif : La rubrique ST valorise la proximité des services et transports en commun ou partagés (type covoiturage) à proximité de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Proximité des services
- › Proximité des transports
- › Locaux communs

BÉNÉFICE USAGERS

- › Bien vivre dans sa commune
- › Local vélo fonctionnel



Principale exigence NF Habitat

- › Étude des cheminements piétons entre le bâtiment et le service de transport le plus proche

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › État des lieux des principaux services à proximité de l'opération (types, distances...)
- › État des lieux des différents modes de transports existants autour de l'opération (bus, aire de co-voiturage, distances, fréquences...)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Valorisation de la proximité des services et transports
- › Points de recharge pour véhicules électriques ou hybrides avec alimentation par système solaire
- › Accroche pour vélos en terrasses privatives
- › Création d'un espace collectif supplémentaire

QUALITÉ DE VIE

Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

| BC - BÂTIMENT CONNECTÉ

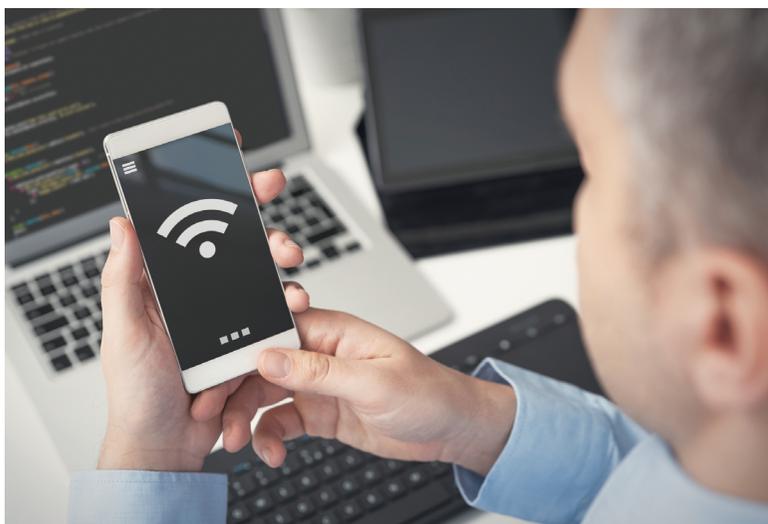
Objectif : La rubrique BC couvre les différents aspects permettant la connectivité du bâtiment aux réseaux de communication et à l'internet très haut débit pouvant ainsi donner l'accès à des services numériques ou intelligents (par exemple pour l'énergie, les services dans le bâtiment, les services aux occupants) dans des conditions de pilotage et d'interopérabilité simplifiées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Connectivité du bâtiment
- › Architecture réseau de bâtiment
- › Équipements et interface pour les services
- › Sécurité numérique
- › Management

BÉNÉFICES USAGERS

- › Accès simplifié au très haut débit
- › Sécurisation des données
- › Services numériques adaptés et évolutifs en fonction des usages
- › Usage des objets et services connectés simplifiés



Principales exigences NF Habitat

- › Installation de la fibre optique dans les parties communes et jusqu'à l'entrée des logements
- › Installation des réseaux de communication en parties privatives
- › L'autocontrôle des installations par les entreprises et la justification d'attestation de formation

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Prise en compte du règlement européen UE 2016/679 pour la sécurisation des données personnelles
- › Mise en place d'un système de protection et d'accès contre le piratage des données
- › Utilisation manuelle des équipements du logement en cas de dysfonctionnement du système connecté

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mise en place d'un réseau IP spécifique desservant les parties communes et/ou les logements
- › Les équipements intelligents et connectés sont supportés par l'infrastructure réseau IP du bâtiment et avec des API ouvertes
- › Le maître d'ouvrage fournira de 1 à 3 usages connectés sur la gestion des parties communes et/ou des logements
- › Mise en place d'un SMSI répondant à la norme ISO/CEI 27001
- › Analyse des spécifications techniques des différents équipements et systèmes connectés par un BET spécialisé

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

PE - PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Objectif : Cette rubrique a pour objectif d'évaluer la performance énergétique en termes de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et des diminutions des émissions de gaz à effets de serre. Elle permet également d'apprécier la qualité technique des systèmes d'eau chaude sanitaire, etc.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Besoin bioclimatique
- › Équipements de production d'eau chaude sanitaire
- › Maîtrise des consommations électriques
- › Autocontrôle et performance des installations
- › Production locale d'électricité

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Diminution des gaz à effet de serre
- › Qualité des produits

Principales exigences NF Habitat

- › Taux de couverture par énergies renouvelables des besoins d'eau chaude sanitaire respectant la réglementation
- › Spécificités des capteurs solaires thermiques (certification, inclinaison...)

Parties communes (hall, circulations, escalier) :

- › Mise en place de dispositifs permettant de diminuer la consommation d'électricité (dispositif d'extinction automatique, temporisation...) et niveaux d'éclairage
- › Autocontrôle de la production d'eau chaude sanitaire et solaire

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Amélioration du taux de couverture par énergies renouvelables des besoins d'ECS
- › Amélioration du Bbio par rapport à la réglementation

Parties communes (hall, circulations, escalier) :

- › Efficacité lumineuse des lampes > 60 lumens/Watt, mise en place de dispositifs permettant de diminuer la consommation d'électricité (circuits d'éclairage indépendants, zonage maximum d'éclairage, et diminution du niveau d'éclairage extérieur de nuit...)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Amélioration du Bbio par rapport à la réglementation
- › Qualification de l'installateur des capteurs solaires thermiques
- › Valorisation d'une installation photovoltaïque (contrat d'entretien, contrôle annuel, étude de faisabilité technico-économique, mise en place et certification des capteurs, qualification de l'installateur)
- › En présence de ballons de stockage d'ECS individuels, accessibilité depuis l'extérieur pour faciliter la maintenance

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

RCE - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Objectif : Valoriser les dispositions techniques permettant de réaliser des économies d'eau, tout en maintenant un bon niveau de confort.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Économies d'eau
- › Robinetteries sanitaires

BÉNÉFICES USAGERS

- › Qualité des produits
- › Maîtrise des charges
- › Économies d'eau

**Principales exigences NF Habitat**

- › Présence de réducteurs de pression sur les installations, si la puissance est supérieure à 3 bars
- › WC équipé d'un mécanisme à double commande
- › Manchette pour les compteurs

Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Présence de mitigeurs avec dispositifs hydro-économiques
- › Dans le cas d'une distribution collective, présence d'un compteur individuel

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Système de détection des fuites d'eau
- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour des utilisations à l'extérieur des logements
- › Télérelevage des compteurs d'eau
- › Présence de mitigeurs thermostatiques pour les douches/baignoires
- › Conception du réseau d'eau chaude favorisant l'arrivée rapide de l'eau chaude au point de puisage

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

| SOL - UTILISATION DES SOLS

Objectif : La rubrique SOL traite de l'utilisation des sols au regard de l'imperméabilisation de la parcelle du projet.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Imperméabilisation des sols

BÉNÉFICE USAGERS

› Contribution à un habitat écologique



Principales exigences NF Habitat

- › Respect de la réglementation locale ou si absence de réglementation locale, réalisation d'une étude portant sur la gestion des eaux pluviales et mise en place de dispositifs de rétention et d'infiltration des eaux pluviales permettant de limiter la valeur du débit de fuite final au débit initial
- › Analyse de la topographie du terrain

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Présence de dispositifs de rétention et d'infiltration permettant de maintenir ou de réduire le débit de fuite final par rapport au débit de fuite initial
- › Système de rétention écologique des eaux de pluie

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

REM - RESSOURCES MATIÈRES

Objectif : La rubrique REM traite de la gestion durable des ressources matières (hors énergie), de leur utilisation efficace et du recours à des ressources renouvelables ou des matières recyclées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion durable
- › Utilisation de ressources renouvelables

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

**Principales exigences NF Habitat**

- › Protection des bâtiments contre l'action des termites et autres insectes xylophages
- › Durabilité naturelle des produits de construction à base de bois

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Matériau bois utilisé issu d'une gestion forestière durable (éco-certifiée ou filière locale)
- › Réalisation d'une analyse de cycle de vie du bâtiment visant à minimiser ses impacts environnementaux

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

| BDV - BIODIVERSITÉ

Objectif : La rubrique BDV contribue à favoriser l'intégration et le maintien des êtres vivants et des écosystèmes dans le périmètre de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion des espaces verts
- › Enjeux écologiques
- › Végétalisation
- › Impacts sur la biodiversité

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

Commentaire : Cette rubrique évalue la biodiversité de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment. Indispensable à la survie des hommes et autres êtres vivants, elle doit constituer un réflexe de l'aménagement durable. Il convient de prendre en considération la richesse écologique des lieux qui ne se traduit pas seulement par la surface d'espaces verts sur la parcelle mais aussi par leur capacité à constituer des habitats faunistiques et floristiques intéressants.

La biodiversité est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.



Principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Recensement des enjeux écologiques
- › Choix des espèces plantées
- › Maintien ou remplacement des plantations existantes

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Programme d'entretien et de maintenance des aménagements paysagers
- › Réalisation d'un diagnostic écologique par un écologue
- › Mission de paysagiste contractualisée sur l'opération
- › Préservation de zone d'espèces remarquables sauvages
- › Neutralisation des risques liés aux installations sur la biodiversité

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CDE - COÛT D'ENTRETIEN ET DURABILITÉ DE L'ENVELOPPE

Objectif : La rubrique CDE a pour objet d'apprécier la qualité de l'enveloppe d'un bâtiment à travers les différents matériaux et procédés qui la composent.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Durabilité du bois
- › Dispositions constructives minimales requises (parties pleines, menuiseries extérieures, occultations extérieures, étanchéité, couvertures, éléments de façades...)

BÉNÉFICES USAGERS

- › Maîtrise des charges
- › Contribution à la valeur patrimoniale

Principales exigences NF Habitat

- › Classe d'imperméabilité des peintures extérieures
- › Classification et label des menuiseries et occultations extérieures
- › Identification des points du clos et couvert pouvant être source de défauts d'étanchéité
- › Qualification de l'entreprise réalisant la protection contre les termites
- › Éléments de façades résistants à une atmosphère extérieure marine
- › Étude de la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le ruissèlement de l'eau en façades exposées aux intempéries

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Respect de la classification AEV pour les menuiseries extérieures (y compris jalousies)

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

MCC - MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ET DES CHARGES

Objectif : La rubrique MCC permet de sensibiliser les concepteurs, au travers d'estimations prévisionnelles, sur les charges d'exploitation auxquelles les usagers et gestionnaires seront confrontés.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Optimisation des charges et des coûts

BÉNÉFICE USAGERS

› Maîtrise des charges



Évaluation et contrôle

› Tableau prévisionnel des charges d'exploitation

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

› Réalisation d'une estimation prévisionnelle des charges d'exploitation du bâtiment

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CG - COÛT GLOBAL

Objectif : La rubrique CG a pour objet de permettre aux maîtres d'ouvrage d'obtenir des études formalisées de la part de leurs prestataires, nécessaires aux décisions stratégiques prises lors des phases de programmation et conception des opérations de construction.

La notion de coût global prend en compte les coûts de conception, les coûts de construction de l'opération, les coûts liés à son utilisation et les coûts liés à la fin de vie de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Méthodologie d'analyse en coût global de composants du bâtiment sur des périmètres comparables

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Maîtrise des charges

Commentaire : L'évaluation de la rubrique ne porte pas sur les choix techniques retenus par le maître d'ouvrage après études en coût global.



Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Étude en coût global sur :
 - Les composants de toitures
 - Les revêtements de façades

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

VRL - VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Objectif : La rubrique VRL contribue à exploiter et valoriser les ressources locales en lien avec le projet de construction.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Composants du bâtiment issus d'une filière locale de production

BÉNÉFICE USAGERS

› Contribution à un habitat écologique



Principales exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Utilisation d'une ressource locale dans les modes constructifs
- › Synergie entre acteurs du territoire

QSI - QUALITÉ DE SERVICES ET D'INFORMATION

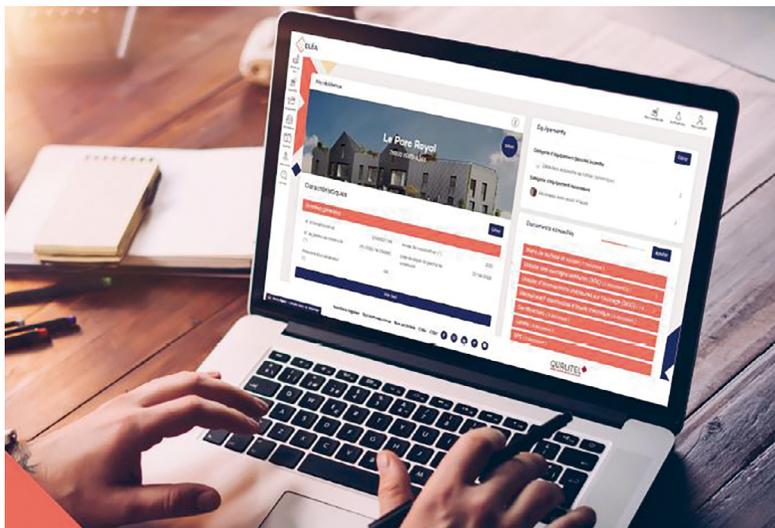
Objectif : La rubrique QSI décrit les exigences permettant d'apporter une bonne qualité de services aux acquéreurs de logements neufs et d'informer les habitants et les gestionnaires sur le bâti, les équipements et les bonnes pratiques afin de les aider à bien utiliser leur logement et leur résidence.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Services aux acquéreurs en VEFA (construction)
- › Services aux acquéreurs en cas de vente après achèvement (construction)
- › Informations aux habitants et gestionnaires

BÉNÉFICE USAGERS

- › Qualité de services
- › Accompagnement et prise en main du logement



Principale exigence NF Habitat

Information des propriétaires, des habitants et des gestionnaires :

- › Remise d'un Livret d'accueil pédagogique (et/ou CLÉA, l'espace numérique du logement compatible avec la RE2020 et les exigences du Carnet d'Information du Logement (CIL)) donnant des informations pratiques et utiles sur le bâtiment et la façon d'y vivre :
 - Informations sur les dispositions constructives et particularités environnementales du bâti
 - Informations sur les bonnes pratiques comportementales des habitants et du gestionnaire
 - Informations sur les bons comportements et bonnes pratiques liés à l'entretien du logement



Répond au Carnet d'Information du Logement (CIL)

TFPB - INFORMATIONS

(TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS DES BÂTIÉS)

GÉNÉRALITÉS SUR L'EXONÉRATION DE LA TFPB

Pour les constructions dont les demandes de permis de construire sont déposées jusqu'au 31 décembre 2027, en référence au Décret no 2023-560 du 3 juillet 2023 relatif aux critères de performance énergétique et environnementale des constructions permettant de bénéficier de la prolongation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, les logements neufs à caractère social peuvent prétendre à l'allongement de la durée d'exonération de la TFPB s'ils satisfont aux critères de performance énergétique et environnementale suivants :

- › L'indicateur ICT, à l'échelle de chaque logement, déterminé selon les modalités fixées dans la délibération du conseil régional de la Guadeloupe CR/19-1155 du 31 octobre 2019, est inférieur de - 10 % au moins au seuil ICT_max déterminé selon les modalités fixées au chapitre V de cette même délibération.
- › Chaque logement dispose d'un système de production d'eau chaude sanitaire produite pour une part au moins égale à 70 % des besoins de ce logement à partir d'une ou plusieurs sources de chaleur renouvelable au sens du premier alinéa de l'article L. 211-2 du code de l'énergie.
- › Les systèmes considérés peuvent être connectés au réseau électrique uniquement pour l'alimentation des auxiliaires et des appoints intégrés.
- › L'ensemble des robinetteries des logements dispose de mitigeurs avec dispositifs hydro-économiques et la chasse d'eau des WC est équipée d'un mécanisme à double commande.

EXONÉRATION DE LA TFPB ET NF HABITAT HQE

CERQUAL peut attester dans le cadre de la certification de la satisfaction aux critères permettant l'exonération de la TFPB. La version V4.2 de la certification NF Habitat HQE Construction Guadeloupe en niveau 1 point (niveau d'entrée) permet de satisfaire pleinement à l'ensemble des critères de qualité environnementale définis dans le code général des impôts.

Cédric Caillier - Responsable des Activités Outre-Mer et International

P. +33 (0)7 81 36 37 66
c.caillier@cerqual.fr

Siège : 136 boulevard Saint Germain – 75006 Paris
Tél. : 01 42 34 53 00 – qualitel.org - nf-habitat.fr

Organisme certificateur de l'Association QUALITEL
Accréditation COFRAC n°5-0050 - Section certification de produits et services,
listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION